

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ

# CERTIFICATION TERRA VITIS<sup>®</sup> 2020

La commission d'Agrément de l'association Terra Vitis<sup>®</sup> Beaujolais Rhône-Alpes a décidé le 3 décembre 2020 d'attribuer, au vu des audits internes réalisés par l'association et externes réalisés par Certipaq, une attestation de conformité au cahier des charges Viticulture durable Terra Vitis<sup>®</sup> Beaujolais Rhône-Alpes définissant les conditions d'une pratique durable de la viticulture à :

**CONDEMINE Thierry, 69840 JULIENAS**

Cette attestation peut être utilisée à toutes fins utiles et permet la valorisation des vins issus de vignes cultivées en viticulture durable vendangées en 2020.

La présente attestation vaut certificat délivré dans le cadre de la certification environnementale de deuxième niveau, conformément à l'article D. 617-5 du code rural et de la pêche maritime.

Président Terra Vitis<sup>®</sup> Beaujolais Rhône-Alpes  
Jean François PLUVINAGE

